



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004

Cinquante-neuvième session
Point 162 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/59/544)]

59/53. Statut d'observateur pour l'Association sud-asiatique de coopération régionale à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association sud-asiatique de coopération régionale,

1. *Décide* d'inviter l'Association sud-asiatique de coopération régionale à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*65^e séance plénière
2 décembre 2004*